



© HANON

Les échos de

Saint-Cast Le Guildo



Le théâtre de l'Aiguillon
présente
LA VIE DE CHANTIER
Une pièce de Dany BOON

Salle du Bec Rond à Saint-Cast Le Guildo
Samedi 04 février 2012 à 21h00
Dimanche 05 février 2012 à 15h00
Prix des places: Adulte 6,00€ - Enfant 3,00€
en vente chez Photo-Raph et Ets Ohier

La compagnie
AL et Les Astrolobi

mon cœur qui bat

Spectacle jeune public
à partir de 3 ans



www.saintcastleguildo.com

N°
39

février 2012



Le mot des adjoints

Vous êtes à la recherche d'un emploi et vous souhaitez être accompagné(e) ?

Deux personnes, vos accompagnateurs, vous rencontrent régulièrement et gratuitement, à la fréquence qui vous convient.



VOS ACCOMPAGNATEURS :

- vous écoutent et vous soutiennent dans votre recherche d'emploi aussi longtemps que vous le souhaitez.
- vous aident à élaborer et à réaliser votre projet professionnel.
- font avec vous le point de vos droits et des démarches à entreprendre.

Ce sont des femmes et des hommes qui agissent bénévolement.

La plupart sont en activité professionnelle

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour nous rencontrer, vous pouvez contacter Armelle Lions par téléphone au : 06 81 76 13 29 ou nous envoyer un mail : snc22@orange.fr

N'hésitez pas à contacter : M^{me} Marie-Noëlle BRIENT, Adjoint au Maire, en charge des affaires sociales.

PERMANENCE MAIRIE DU GUILDO

Madame BRIENT, en charge des affaires sociales tient une permanence tous les 2^e vendredi de chaque mois, de 10 à 12 heures, à la Mairie annexe du Guildo.
Pour ce mois-ci, ce sera le 10 février avec ou sans rendez-vous

ATTENTION AU FROID

La période de froid vient d'arriver et chacun peut faire preuve de citoyenneté et de vigilance auprès des personnes fragilisées ou en situation de précarité. Prévenir Madame BRIENT au 02.96.41.80.18 ou 02.96.41.07.07 ou par mail : mairie@saintcastleguildo.fr

Mairie de Saint-Cast le Guildo

Hôtel de Ville
2 bis, rue de la colonne
22380 st-CAST-LE GUILDO
TÉL. : 02 96 41 80 18
FAX : 02 96 41 98 08

mairie@saintcastleguildo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9 h-12 h
et de 14 h-16 h

du mardi au vendredi :
9 h-12 h et 14 h-17 h.

SOMMAIRE

Accompagnement dans la recherche d'un emploi	p 2
Le dossier du mois : élaboration du P.L.U	p 3
Les infos municipales	p 5
Permis de construire	p 10
La dernière fournée	p 11
État civil	p 12
Infos pratiques	p 12
Actualité des associations	p 15
Cérémonie des Vœux 2012	p 16
2 Spectacles à l'affiche	p 16

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean FERNANDEZ

COMITÉ ÉDITORIAL :

M. Jean François GIRARD

M^{me} Catherine

FOUCAULT-COULIBALY,

M^{me} Marie-Noëlle BRIENT,

M^{me} Agnès DURAND,

M^{me} Annie LEBLANC

CONCEPTION GRAPHIQUE

ET MISE EN PAGE :

RAYURES ET POINTILLÉS

Le Kerpont

22130 SAINT-LORMEL

Tél. : 02 96 80 49 44

Fax : 02 96 80 49 45

E-Mail : Illetooo@wanadoo.fr

IMPRESSION ET FAÇONNAGE :

Imprimerie PEIGNE

22100 DINAN

Tél. : 02 96 39 22 17

Fax : 02 96 85 42 27

Photo de couverture :

Prises de vue fournies par les troupes

Dépôt légal imprimerie 2005



RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU P.O.S. EN P.L.U.

Les Objectifs poursuivis par la commune en matière de développement et de renouvellement urbain et, d'une manière plus générale, en matière de développement durable, de mixité sociale, de valorisation urbaine et architecturale, de protection des paysages et de la préservation des espaces naturels, l'ont conduit à réfléchir sur ses orientations d'urbanisme et d'aménagement.

Le deuxième débat en Conseil Municipal du 13 décembre 2011 sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a confirmé les choix initiaux à savoir :

1. UN SITE NATUREL EXCEPTIONNEL À PRÉSERVER

- Protéger les sites naturels remarquables de la commune
- Identifier et protéger les zones humides
- Favoriser la biodiversité et la qualité des eaux en mettant en place la trame verte et bleue à l'échelle communale
- Identifier, protéger et valoriser les sites remarquables (par exemple l'étang de Beaulieu, le Bois Bras, la colonne, fontaines, lavoirs, puits, etc.) ou bâtiments originaux de qualité, marqueurs d'identité : Églises, chapelles, moulins, manoirs, villas, hôtels, etc.
- Développer et maintenir les itinéraires de randonnée proposés dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de



Le PLU : Mieux gérer l'urbanisme au niveau communal.

- Promenade et de Randonnée
- Prévoir des places de stationnement de proximité pour les camping-cars
- Informer, par des moyens cohérents, adaptés et normalisés
- Respecter les atouts naturels du littoral

2. UNE COMMUNE VIVANTE ET SOLIDAIRE

- Équilibrer l'offre de logements pour favoriser l'accueil de ménages jeunes et/ou modestes et le renouvellement de la population
- Développer l'offre locative sociale et l'accession sociale

- Accompagner le vieillissement de la population par des structures adaptées : Projet de résidences services pour personnes âgées ou handicapées
- Assurer la mixité sociale dans chaque quartier,
 - en demandant des programmes de logements diversifiés sur les secteurs majeurs de développement urbain,
 - en demandant la réalisation de 20 % de logements sociaux sur les opérations de plus de 8 logements.
- Proposer des équipements de qualité à la population :
 - Construire un ensemble éducatif communal, ras-

- semblant école maternelle et élémentaire publique, restaurant scolaire, garderie et salle de motricité.
- Étudier les besoins en équipements sportifs, culturels et programmer leur réalisation.
- Améliorer la gestion des eaux usées par la réalisation d'une station d'épuration à Notre-Dame du Guildo et l'augmentation de la capacité de l'unité de traitement des boues de la station de Saint-Cast.
- Réaffecter les anciens locaux scolaires (maison des associations).
- Offrir des espaces publics et espaces verts de qualité à la population



Le dossier du mois : Élaboration du P.L.U.

3. UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ ET HARMONIEUX

- Conserver une taille humaine: stabilisation de la population autour de 5000 habitants en 2050. Ce qui, à l'horizon de 10 ans du PLU correspond à 400 habitants supplémentaires et 200 résidences principales supplémentaires si le desserrement des ménages ne s'accroît pas (environ 210 si le desserrement poursuit la tendance actuelle (passage à 1,9 personnes par ménage).
- Développer les agglomérations et villages
- Mettre en place des coupures d'urbanisation
- Favoriser l'urbanisation des dents creuses dans les agglomérations, villages et hameaux structurés
- Définir des règles urbaines et architecturales simples et cohérentes:
- Repenser l'accès à la commune par le raccordement à la RD 786 et prévoir le désenclavement du port (rocade Nord). Sécuriser voire modifier ou créer cer-

tains axes et intersections

- Améliorer les capacités de stationnement dans le quartier des Mielles et la qualité des espaces publics
- Prévoir des réserves foncières pour maîtriser l'avenir

4. VERS UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME

- Limiter les déplacements et promouvoir des modes de déplacements alternatifs
- Économiser l'énergie et améliorer sa gestion
- Faire de la gestion de l'eau un enjeu majeur pour la promotion de la ville durable
- Préserver les paysages et la biodiversité
- En association avec la Communauté de Communes du pays de Matignon définir une politique de gestion des déchets adaptée à un site touristique.
- Maîtriser les effets des nuisances sonores

5. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN PRIORITÉ Tourné VERS LA MER

- Affirmer le tourisme

comme première ressource de la commune:

- S'appuyer sur les atouts existants: port, plan d'eau, nautisme, golf, tennis, centres équestres, structures d'hébergement, etc.
- Réaliser un complexe touristique autour de la salle d'Armor et de la piscine
- Développer et structurer l'offre commerciale de proximité
- Augmenter la capacité hôtelière pour retrouver celle de 1998
- Dynamiser les activités liées à la pêche et à la conchyliculture
- Dédier une zone spécifique aux pêcheurs dans le nouveau port
- Prévoir l'extension de la zone d'activités conchylicoles et améliorer les conditions d'accès à cette zone
- Aménager les terre-pleins portuaires
- Aménager une nouvelle zone d'activités en liaison avec le nouveau port
- Renforcer la vocation commerciale de l'entrée de l'agglomération de St Cast
- Favoriser le commerce et les services de proximité au centre de St Cast
- Maintenir les activités sur le site actuel de la Haute Lande
- Préserver l'activité agricole qui subsiste

- PADD débattu les 18 mai 2010 et 13 décembre 2011 en Conseil Municipal
- Le rapport de présentation est en cours de finalisation
- Le règlement de zonage est en cours de finalisation
- Le plan de zonage est en cours de finalisation
- L'étude environnementale est terminée

Ce qui permet de déterminer le programme suivant:

- Arrêt du PLU lors du Conseil Municipal de mars 2012
- Transmission du projet pour avis aux Personnes Publiques Associées en mars 2012
- Saisine du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur en avril 2012
- Publication de l'avis d'Enquête Publique
- Enquête Publique en juillet/août 2012
- Dépôt du rapport du commissaire enquêteur en septembre 2012
- Approbation du PLU par le conseil Municipal de décembre 2012

Nota: Ce programme est théorique, il intègre les délais administratifs légaux mais ne tient pas compte des délais éventuellement nécessaires pour approfondir à la demande des PPA et/ou du rapport du commissaire enquêteur la concertation ou les études.

Francis HEBANT
Adjoint au Maire



ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Aujourd'hui, cette démarche largement entamée est en cours de finalisation sur de nombreux points:



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 17 ET 22 NOVEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

DÉLIBÉRATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2011

- Dans le cadre d'un reportage de France 2, sur le thème de l'emprunt Dexia euros / Franc Suisse, Madame MICHEL a rappelé l'historique de ce dossier et les conséquences générées sur le budget communal.
- Monsieur FERNANDEZ a communiqué des informations sur le dossier Résidence de Tourisme. Les recours ont été levés. Pierre et Vacances va procéder au lancement de sa commercialisation.
- Analyse financière consolidée de 2007 à 2010: Présentation de Monsieur LETY (Receveur Municipal)

FINANCES :

AFFAIRE N° 1 - AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC A V.V.F. VILLAGES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2012

APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT DE CONCESSIION. AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE VV Villages, opérateur retenu à l'issue d'un appel d'offres, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) a présenté les grandes lignes du projet :

- Rénovation complète des 60 logements existants
- Extension avec 5 logements « Habitat Bois » dont 3 destinés à des « personnes à mobilité réduite ». Le permis de construire sera déposé avec une tranche optionnelle de 5 autres logements
- Création d'un espace aqua ludique couvert comprenant un bassin de 72 m², sauna, hammam, salle de fitness
- Réaménagement et accessibilité du pavillon central
- Aménagements extérieurs (cheminements, paysagement)
- Versement d'une redevance d'occupation annuelle à la Collectivité par le concessionnaire d'un montant de 90000 € HT
- Versement des 5 premières annuités dès la première année du contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE

AFFAIRE N° 2-A: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 24 VOIX POUR AUTORISE le Maire à signer une convention avec le S.D.A.E.P.

N. B. : N'ont pas participé ni au débat ni au vote : M. Jean-Bernard BARRE, en raison de sa situation professionnelle

et M. Daniel ROYAN, en sa qualité de Délégué Titulaire de Saint-Cast le Guildo, au sein du SDAEP

AFFAIRE N° 2-B: DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE – PRINCIPE DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE : LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'eau potable de la Commune de Saint Cast le Guildo, pour une durée de 12 ans.

N. B. : M. Jean-Bernard BARRE, en raison de sa situation professionnelle, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

AFFAIRE N° 2-C: DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRINCIPE DE DÉLÉGATION PAR AFFERMAGE : LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement de la Commune de Saint Cast le Guildo, pour une durée de 12 ans.

N. B. : M. Jean-Bernard BARRE, en raison de sa situation professionnelle, n'a pas participé ni au débat ni au vote. En raison de l'heure tardive, les points restants inscrits à l'ordre du jour sont reportés à une séance fixée au mardi 22 novembre à 20 h.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011

DÉLIBÉRATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011

FINANCES :

AFFAIRE N° 1 : TAXE D'URBANISME - MISE EN ŒUVRE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT A COMPTER DU 01/03/2012, EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Monsieur HEBANT indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE) a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. La commune ayant un Plan d'Occupation des Sols approuvé, la Taxe d'Aménagement s'applique de plein droit au taux de 1 %. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal la TAXE D'AMÉNAGEMENT à compter —————>



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

du 1^{er} mars 2012

FIXE à 2,5 % le taux de la Taxe d'Aménagement à compter du 1^{er} mars 2012

FIXE comme suit les EXONÉRATIONS FACULTATIVES en application de l'article L.339-1 du Code de l'Urbanisme :

• EXONÉRATIONS TOTALES SUR :

- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors champ d'application du PLAI,
- 50 % de la surfaces excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+)

• EXONÉRATIONS PARTIELLES DE 50 % SUR :

- les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m²,
- les locaux à usage industriel.

AFFAIRE N° 2: REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN CAS DE NON RÉALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT : Vu l'indice du coût de la construction établi à 1593 au 2^e trimestre 2011 et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2011, le montant de la PNRAS pour 2012 est fixé à 9987,14 € par place de stationnement. Cette participation s'ajoutera à la Taxe d'Aménagement qui se substituera à la TLE à compter du 01/03/2012. LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AFFAIRE N° 3: AUTORISATION SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AVEC LA SOCIÉTÉ SOVEFRAIS POUR LE LOT « PRODUITS FRAIS » - CUISINE CENTRALE : LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer l'avenant concernant l'augmentation des montants annuels minimum (15000 €) et maximum (30000 €) des commandes.

PERSONNEL :

AFFAIRE N° 4: PRIME DE FIN D'ANNÉE 2011 ALLOUÉE AU PERSONNEL COMMUNAL – ANNÉE 2011 : LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de fixer à 412 € la prime de fin d'année allouée au personnel communal pour l'année 2011 considérant l'augmentation de 2,2 % de l'indice des prix à la consommation

URBANISME :

AFFAIRE N° 5: APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU POS MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DES SECTEURS NDI et NDa : LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'approuver le Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est annexé à la présente, à savoir : « mise à jour du règlement des secteurs NDI et NDa

AFFAIRE N° 6: DÉCLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL RUE DU TERTRE DE LA FONTAINE : LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable à cette cession sur la base de l'estimation de France Domaine. (3500 €)

AFFAIRE N° 7: DÉCLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE (PASSAGE ACCÉDANT A LA PLAGE DES CALLOTS): LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE le déclassement de cette voie communale afin qu'elle fasse partie du domaine privé de la commune.

AFFAIRE N° 8: RÉGULARISATION CESSION D'UN TERRAIN PAR M. ET M^{me} BOUTEILLE SERGE – RUE DE LA CORVAIS – SECTION A N° 282P : LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE l'acquisition à titre gratuit d'une partie du terrain cadastré section A n° 282 pour une superficie d'environ 40 m²

1 DIVERSE – RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES ESPACES NON CONSTRUITS DE LA RÉSIDENCE « TERRE D'Émeraude »
LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable

TRAVAUX :

AFFAIRE N° 9: ÉGLISE DE ST-CAST – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF – CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE : LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE l'avant-projet définitif établi pour la réfection de la toiture de l'église de Saint Cast pour un montant total de 448284,95 € HT.

AFFAIRE N° 10-A: GROUPE SCOLAIRE – MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE – AVENANT N° 1: LE CONSEIL MUNICIPAL par 22 Voix POUR et 1 Abstention (M^{me} ALLORY) AUTORISE la signature.

AFFAIRE N° 10-B: GROUPE SCOLAIRE – MISSION « SÉCURITÉ – PROTECTION – SANTÉ » – AVENANT N° 1: LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 concernant le transfert d'activité SPS de la société METEV à la société IPAC.

AFFAIRE N° 11-A: DÉPLACEMENT D'UN FOYER D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - Rue du Duc d'Aiguillon: LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE

AFFAIRE N° 11-B - REMPLACEMENT DE TROIS MATS ET FOYERS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE A ACCIDENT: LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE (montant estimatif de 2300 €) ----->



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOV. ET 13 DÉC. 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

AFFAIRE N° 12 – A: STATION D'ÉPURATION DU GUILDO ET TRAITEMENT DES BOUES DU SÉMAPHORE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – RÉSILIATION : LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à résilier le marché pour motif d'intérêt général à verser des indemnités compensatoires d'un montant de 1 391,20 € HT à la S.B.E.A.

AFFAIRE N° 12-B: ZONE 15Na – VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC LE CABINET BOURGOIS: Il informe que le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet Bourgois pour un montant de 34 100 € HT n'a plus lieu d'être poursuivi. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à résilier le marché pour motif d'intérêt général et à verser des indemnités compensatoires d'un montant de 2046 € HT au Cabinet BOURGOIS

DIVERS:

AFFAIRE N° 13: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE, LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU TENNIS-CLUB ET LE PRÉSIDENT DE KW TENNIS: LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer une nouvelle convention tripartite entre la Commune, l'Association du Tennis-Club de St-Cast et le Président de KW Tennis.

AFFAIRE N° 14 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE RÉALISATION DU PORT DE SAINT CAST POUR LA MISE A DISPOSITION DE SON PERSONNEL COMMUNAL : LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte de Réalisation du Port de Saint Cast pour la mise à disposition du personnel communal.

AFFAIRE N° 15 - RECENSEMENT 2012 - CRÉATION DE 9 POSTES D'AGENTS RECENSEURS ET D'UN POSTE DE COORDONNATEUR COMMUNAL - DÉTERMINATION DE LEUR RÉMUNÉRATION:

Le recensement de la population 2012 étant prévu du 19 janvier au 18 février 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 1 poste de coordonnateur communal ainsi que 9 postes d'agents recenseurs pour la période de collecte qui aura lieu du 19/01/2012 au 18/02/2012. LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011

DÉLIBÉRATIONS PRISES ET SUJETS ABORDES LORS DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2011

FINANCES:

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - ANNÉE 2012
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉBAT ET VALIDE les grandes options présentées.

ATTRIBUTION A COMPTER DU 01.01.2012 DE MARCHES D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITÉ AUTORISATION SIGNATURE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DE CHAQUE MARCHÉ:

Monsieur GIRARD rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2011 désignant le Cabinet CONSULTASSUR en vue de réaliser un audit et d'apporter une assistance à la Collectivité pour l'organisation d'un appel à concurrence dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances de la Collectivité.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 décembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE d'attribuer comme suit les marchés d'assurance de la Collectivité (pour une durée de 6 ans):

- Lot 1 « Dommages aux biens et risques annexes » à GROUPAMA pour un montant annuel de 7 815,60 € TTC Révisable au taux de 0,50 € TTC par m² de surface développée
- Lot 2 « Responsabilité civile et risques annexes » à ALLIANZ – Cabinet LE DIBERDER pour un montant forfaitaire de 16 006,98 € TTC
- Lot 3 « Flotte automobile et risques annexes » à GROUPAMA pour un montant annuel de 8 448,41 € TTC Révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice RVP
- Lot 4 « Protection juridique » à CFDP – SARRE & MOSELLE pour un montant annuel de 1 452,04 € TTC
- Lot 5 « Risques statutaires » - (lot déclaré sans suite)
- Lot 6 « Plaisance » à GROUPAMA pour un montant annuel de 283,50 € TTC révisable selon évolution du parc

LES TARIFS 2012 APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2012 SONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET – RUBRIQUE « FLASH-INFOS » À SAVOIR:

- TARIFS COMMUNAUX 2012
- TARIF DE BUSAGE 2012 - TRAVAUX POUR ———>



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

LES PARTICULIERS - ACCÈS DE PROPRIÉTÉS

- TARIFS 2012 – VOILE LÉGÈRE
- TARIFS 2012 - MOUILLAGES DE LA FRESNAYE
- TARIFS 2012 - RECHERCHE D'UN EMPLACEMENT DE MOUILLAGE SUR LE SITE DE LA FRESNAYE
- TARIFS 2012 - LOCATION DE RATELIERS A ANNEXES - (La Fresnaye – La Bouvette – Le Port de St-Cast)
- TARIF 2012 DE LA FOURRIÈRE BATEAUX ET ANNEXES
- TARIFS LOCATION DES CABINES DU PORT – ANNÉE 2012
- TARIFS 2012 – MOUILLAGES DE LA GARDE
- TARIFS 2012 DES CAMPINGS CONCÈDES A LA S.A.S DES CAMPINGS DE SAINT-CAST LE GUILDO
- TARIFS EAU - ANNÉE 2012
- TARIFS ASSAINISSEMENT – 2012
- FIXATION D'UN FORFAIT POUR CRÉATION D'UNE SORTIE SUR LA VOIE PUBLIQUE A COMPTER DU 01.01.2012
- PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'ÉGOUT EXISTANT

Monsieur HEBANT, expose les travaux importants réalisés par la commune pour étendre le réseau public d'assainissement dans de nombreux hameaux ou quartiers de la commune.

Malgré les subventions obtenues pour ces investissements, la commune a dû financer par ses propres moyens, une quote-part de ces travaux, ce qui a représenté des sommes importantes.

Compte tenu de l'intérêt général des extensions du réseau communal d'assainissement, il apparaît logique que les bénéficiaires des autorisations de construire participent financièrement à la possibilité de se raccorder au réseau public d'assainissement existant, comme les habitants de la commune qui doivent se raccorder au réseau public d'assainissement pour des constructions existantes.

Aussi Il propose d'instaurer sur tout le territoire communal, la Participation pour Raccordement à l'Égout (P.R.E.) définie et prévue par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique.

Toutefois, considérant que pour les lotissements communaux, le prix de vente des terrains inclut le coût de viabilisation des lots, il propose de ne pas demander aux propriétaires concernés la participation pour raccordement à l'égout. Il propose également d'en exclure les constructions réalisées par une société ou un office d'habitation à loyer

modéré et les bâtiments publics.

Monsieur HEBANT précise que cette participation doit être déterminée par le Conseil Municipal, dans la limite d'un plafond fixé par le texte sus rappelé.

Par ailleurs, il précise que ladite participation devra obligatoirement être mentionnée sur chaque arrêté de permis de construire ou de déclaration préalable.

Enfin, il est rappelé que cette participation :

- s'ajoute à la Taxe Locale d'Équipement, lorsqu'elle est due.
- ne se cumulera pas avec la Taxe de Raccordement au réseau d'assainissement
- fait l'objet d'un titre de recettes émis par le Maire et d'un recouvrement assuré par le Receveur Municipal dès le branchement au réseau
- Elle n'est due qu'une seule fois, à l'occasion des autorisations de construire pour des bâtiments nécessitant le raccordement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DÉCIDE l'instauration de la Participation pour Raccordement à l'Égout prévue à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, considérant que pour les lotissements communaux, le prix de vente du terrain inclut le coût total de viabilisation des lots,
- DÉCIDE : de ne pas demander aux propriétaires d'habitation dans ces lotissements communaux la participation pour raccordement à l'égout et d'exonérer les constructions réalisées par une société ou un office d'habitations à loyer modéré et les bâtiments publics.
- FIXE cette participation à compter du 01/01/2012 comme suit : par unité d'hébergement et par local autre que de l'habitat : 40 €/m² x SHON, (plafond 6400 €).

INSTAURATION A COMPTER DU 01.01.2012 D'UN FORFAIT DE CONSOMMATION D'EAU POTABLE POUR LES CONSTRUCTIONS NON RACCORDEES AU RESEAU D'EAU POTABLE

Vu le décret n° 67-945 du 24.10.1967 relatif à l'institution, au recouvrement et à l'affectation des redevances dues par les usagers des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, M^{me} Marie-Madeleine MICHEL, demande à l'Assemblée si elle est favorable à l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2012 sur le territoire communal de SAINT-CAST LE GUILDO, d'un forfait pour le rejet d'eaux usées dans le réseau collectif d'assainissement pour les constructions non raccordées au réseau d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL : ÉMET un avis favorable
FIXE ce forfait à 80 m³ par raccordement à compter du 01.01.2012

----->



Informations Municipales (CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2011)

(Pour avoir une information complète, consulter l'affichage en mairie)

DEMANDE à la Société Fermière VEOLIA de répertorier les habitations raccordées au réseau public d'assainissement mais non raccordées au réseau public de distribution d'eau potable

FACTURATION AUX ASSOCIATIONS DE LA MATIÈRE PREMIÈRE PERMETTANT LA CONFECTION DE PANNEAUX POUR ANNONCER LEURS FESTIVITÉS A COMPTER DU 01.01.2012 : LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable au tarif de 16,50 € le mètre linéaire.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2011 : LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable au versement d'une subvention pour une classe de découverte à JERSEY d'un montant de 1 590 €.

OCTROI D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE NATATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « TI PASS » POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012 : LE CONSEIL MUNICIPAL ÉMET un avis favorable au versement de 400 €

SUPPRESSION REGIES DE RECETTES pour l'encaissement des droits d'accès à la cale de Canevez et pour la navette estivale

PERSONNEL :

SUPPRESSION DE POSTES A COMPTER DU 14 DÉCEMBRE 2011 : Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire, Monsieur GIRARD propose de supprimer 3 postes (suite à des recrutements d'agents à des grades différents)

- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 1^{re} Classe
- 1 poste d'Agent Spécialisé des Écoles Maternelles 2^e classe
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^e Classe (suite à un décès).

TRAVAUX :

STATION D'ÉPURATION DE SAINT-CAST LE GUILDO :

a) – **CRÉATION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION – OPÉRATIONS PRÉALABLES : CURAGE ET PLAN D'ÉPANDAGE DES LAGUNES (SIGNATURE DU MARCHÉ ET DEMANDE DE SUBVENTION)** : Monsieur Gérard VILT informe que des opérations préalables à la créa-

tion d'une nouvelle station d'épuration sur le site du GUILD0 doivent être réalisées. L'ancienne station d'épuration de type lagunage naturel sera convertie en lagune dite de finition. À cette fin, la lagune existante devra être vidangée, curée et les boues issues de ce curage devront être épandues.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes au marché et à solliciter les aides financières du Conseil Général, de l'Agence de l'eau et, éventuellement, du Conseil Régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au marché concernant le curage de la lagune et la mise en place d'un plan d'épandage et SOLICITE les aides financières du Conseil Général, de l'Agence de l'eau et éventuellement du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet.

b) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE (CONCEPTION – RÉALISATION) :

- ÉGLISE DE ST-CAST – RÉFECTION DE LA TOITURE – MISSION SPS – SIGNATURE DU MARCHÉ
- SALLE D'ARMOR – MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE
- AVENANT N° 1

Monsieur Gérard VILT informe qu'un contrat a été conclu avec le Bureau DEKRA pour le Contrôle Technique concernant la réalisation de l'auditorium pour un montant de 8 320 € HT. Depuis le 1^{er} mai 2011, les nouveaux bâtiments sont soumis à l'application de la réglementation sismique (bâtiments de catégorie III situés en zone 2). Cette mission n'était pas incluse dans le contrat initial. Le présent avenant a pour objet de régulariser la rémunération du Bureau DEKRA portant sur la mission complémentaire « PS » relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme. Les honoraires pour cette régularisation sont fixés forfaitairement à 960 € HT. LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 concernant la modification de la mission « Contrôle Technique ».

DIVERS :

- **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTIONS POUR OCCUPATION TEMPORAIRE SUR LE PORT DU GUILD0 PAR ALFA NAUTIC – ROUXEL MARINE – LMB MARINE** : Afin de maintenir une activité maritime au Port du Guildo, LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à signer ces conventions.



PERMIS de CONSTRUIRE

- PC 06M1081 modificatif accordé le 18/11/2011 à M. POILVE Marcel, pour l'extension d'une maison individuelle
- PC 11M1041 modificatif accordé le 25/11/2011 à M. et Mme METTEZ Gérard, 35, rue de la Cour, pour la modification des ouvertures avec suppression porte de garage
- PC 11C0092 accordé le 18/11/2011 à M. et Mme DUBIEL-BERGER Paul, 3 bis, rue du Chanoine Ribault, pour la construction d'une maison individuelle
- PC 11C0099 accordé le 05/12/2011 à Mme CHANDEZE Béatrix, 1 bis, rue Fontenay le Comte Ribault, pour la construction d'une maison individuelle
- DP 11C0168 accordée le 16/11/2011 à M. FUMERY Hervé, rue de la Noë, pour la création d'ouvertures et pose de châssis de toit
- DP 11C0169 accordée le 23/11/2011 à M. MARTIN Franck, 13, rue de la Halte, pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques
- DP 11C0170 accordée le 28/11/2011 aux Consorts FRACHON, 61, rue du Sémaphore, pour la création d'1 lot à bâtir
- DP 11C0172 accordée le 16/11/2011 à Mme MILLIET Clotilde, rue de Saint Eniguet, pour une clôture
- DP 11C0173 accordée le 16/11/2011 à M. CLEMENT Raymond, 69, rue des Nouettes, pour la pose d'un velux
- DP 11C0170 accordée le 25/11/2011 aux Cts FRACHON, 62, rue du Sémaphore, pour la création d'un lot à bâtir
- DP 11C0174 accordée le 25/11/2011 à M. HAMON Noël, rue de la Ville Norme, pour la division d'un terrain
- DP 11C0171 accordée le 07/12/2011 à Mme ESNAULT-JOSSE Géraldine, 17, rue du Mitan, pour bardage de la maison
- DP 11C0175 accordée le 07/12/2011 à M. LIEVIN Jacques, 12, rue Grohendais, pour création d'1 puits de lumière
- DP 11C0176 accordée le 09/12/2011 à Mme ESNAULT Marylène, 7, rue Frégate Laplace, pour la construction d'un abri de jardin
- DP 11C0178 accordée le 08/12/2011 à M. TRONIOU Raphaël, 14, rue Jean Lecorvé, pour l'agrandissement d'une fenêtre existante
- DP 11C0181 accordée le 12/12/2011 à la SCI LA RABINE, allée de la Rabine, pour la démolition et reconstruction du garage-abri existant et mur de clôture
- DP 11C0182 accordée le 08/12/2011 à M. LEBRUN Philippe, la Baillie, pour la pose d'un velux
- DP 11C0183 accordée le 08/12/2011 à M. VELLY Germain, 6, rue Jacques Cartier, pour la création d'une ouverture sur côté maison et ravalement façade
- DP 11C0185 accordée le 07/12/2011 à M. ROYER Stéphane, 3, rue du Chanoine Ribault, pour l'amélioration et la consolidation d'un mur sec
- DP 11C0186 accordée le 08/12/2011 à M. ROYER Stéphane, 3, rue du Chanoine Ribault, pour le remplacement d'une porte extérieure par une fenêtre
- PC 11C0102 accordée le 14/12/2011 à M. BAUDIN Pierre, 14, rue Rioust des Villes Audrains, pour l'extension d'une maison individuelle après démolition partielle
- DP 11C0188 accordée le 14/12/2011 à M. VANHOUCKE Claude, 5, rue Pierre Loti, pour la modification des ouvertures
- DP 11C0189 accordée le 14/12/2011 à M. CHAPLAIN Franck, 4, rue du Chanoine Ribault pour travaux façade Nord : descente porte d'entrée avec suppression escalier. Création 2 châssis de toit et modification d'un autre.
- DP 11C0190 accordée le 16/12/2011 à M. et Mme LETORT Gérard, 15, rue Richard Chauvin, pour une véranda
- DP 11C0192 accordée le 14/12/2011 à l'EUURL OGP, 22, bd de la Mer, pour ravalement façade de la rés. du Casino
- DP 11C0177 accordée le 19/12/2011 à la SCI LE BOIS RIQUENON, 9, rue des Callots, pour remplacement de 2 fenêtres par une plus grande
- PC 11C0110 accordé le 09/01/2011 à M. DESCOTTES Jean-Malo, rue de la Fontaine, pour la construction d'une maison individuelle
- PC 11C0119 accordé le 09/01/2011 à M. BRYONE Jacques, 4, allée du Tertre Janoux, pour construction d'1 auvent
- DP 11C0180 accordée le 05/01/2011 à Mme LAPLANCHE Régine, 78, rue Jacques Cartier, pour la division d'un terrain en 3 lots
- DP 11C0191 accordée le 04/01/2011 à la Commune de Saint-Cast le Guildo, pour la réhabilitation de la Salle d'Armor
- DP 11C0202 accordée le 05/01/2011 à la SCI GWENDA, rue de la Croix Bienvenue, pour une clôture
- DP 11C0204 accordée le 05/01/2011 à la M. SALLON Jean-Charles, Chemin du Port aux Oranges, pour la fermeture partielle d'un préau
- PC 11C0108 accordé le 12/01/2012 à M. et Mme HIREL Erwann, 18, bd de la Vieuxville, pour l'extension d'une maison individuelle
- PC 11C0115 accordé le 12/01/2012 à M. DAVID Michel, 11 bis, rue des Carouges, pour la réhabilitation et l'extension d'une maison individuelle
- DP 11C0197 accordée le 12/01/2012 à M. FAUCHEUX Jean-François, 20, rue des Rompais, pour l'extension d'une maison individuelle



COMMUNIQUÉ

1^{er} janvier 2012 à 3 heures du matin : LA DERNIÈRE FOURNÉE

Après 40 ans passés devant son fournil, Daniel a décidé qu'il mettrait la main à la pâte pour la dernière fois le 1^{er} janvier 2012. Une décision pas facile à prendre mais mûrement réfléchi et irrévocable. Petit flash-back pour découvrir ce que fut la vie de notre boulanger du bourg



*Qu'il est drôle le boulanger
Avec ses cheveux couleur de farine !
Sur ces bras, ses mains et sa poitrine
On dirait qu'il vient de neiger.*

*Sans se lasser d'un geste prompt
Tandis qu'au village chacun sommeille
Il moule les pains au creux des corbeilles
Pareils des chats accroupis en rond.*

*Puis dans le four au cœur vermeil
Il les plonge au bout d'une longue pelle
Et bientôt les miches en ribambelles
Sortiront couleur de soleil.*



DE PÈRE EN FILS...

Fils de boulangers, il a perpétué la tradition. Après avoir exercé à Erquy, ses parents se sont installés à Hénanbihen et c'est là que Daniel est né. Donc autant dire que la farine, il la côtoie depuis son plus jeune âge. La « boulange », c'est un métier noble diront les uns et dur à la tâche ajouteront les autres. Car le boulanger ne ménage pas sa peine, se levant aux aurores alors que la plupart d'entre nous sommes encore « dans les bras de Morphée ». Daniel ou « Jaf » en sait quelque chose. Tout d'abord apprenti mitron à Dinan de 1962 à 1965, il a ensuite « roulé sa bosse » accumulant les expériences les plus variées :

l'École Maritime, l'Armée », la Marine Marchande sans oublier ses deux années passées en 1968 et 1969 sur le paquebot « France ».

À SAINT-CAST DEPUIS 1972

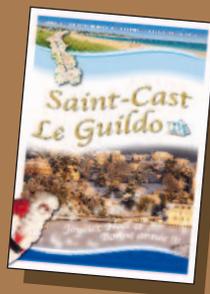
Daniel exerce sa profession d'artisan-boulangier à Saint-Cast depuis 1972 soit 40 années consacrées à pétrir la pâte, à façonner croissants et pains au chocolat (sans oublier les tartes !), à enfourner baguettes et zig-zags, tout cela pour satisfaire les papilles de ses clients. Il parle de toute cette vie avec passion mais aussi avec cette petite pointe de regret que sa boulangerie fermera définitivement ses portes, per-

sonne ne prenant le relais.

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE

Une page de l'histoire du bourg vient donc de se tourner. C'est donc avec une cer-

taine nostalgie que "Les Echos de Saint-Cast Le Guildo" souhaite à Daniel une heureuse retraite et lui offrent ce petit poème pour tous les bons pains que nous avons savourés grâce à lui.



La date limite d'envoi des articles pour le journal municipal de MARS 2012 est :

**LE VENDREDI
10 FÉVRIER 2012**

à l'adresse suivante :

mairie@saintcastleguildo.fr



ÉTAT CIVIL

Naissances, Mariages et Décès

LORSQUE L'ENFANT PARAÎT :

- **Le 10 décembre 2011** : Lucas CARFANTAN
4 rue Léonie Corre
- **Le 9 janvier 2012** : Malcolm COLSON
34 rue Marcel Perroquin

POUR LE MEILLEUR :

- **Le 14 janvier 2012** : Duanphen THONGDEE
et Michel TUAL - Rue des Bourdiaux

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

- **Le 22 novembre** : Paulette JOSSET veuve HUET –
89 ans - 32 rue des Landes de la Brousse
- **Le 22 novembre 2011** : Lucien LESAICHERRE
84 ans – 2 rue Duguesclin
- **Le 29 novembre 2011** : François LE HERRISSE
90 ans – 7 rue des Tiolais
- **Le 18 décembre 2011** : André MALFILATRE
86 ans – 30 rue du Port Jacquet
- **Le 19 décembre 2011** : Joséphine PONNELAIS
veuve TROTEL 91 ans – Rue de Marsanne
- **Le 20 décembre 2011** : Daniel PEAN
59 ans – La Chapelle
- **Le 5 janvier 2012** : Lucienne CAMART
90 ans – 22 rue des Pilotes

NOUVEAU GÉRANT AU

BAR RESTAURANT LE K'NELLS

Madame Marina TAFARY reprend le commerce
« Bar-Restaurant ». Le Bar de nuit sera ouvert jusqu'à 2
heures du matin le week-end à partir de PAQUES.

Restauration sur place ou à emporter, pizzas, grillades, spé-
cialités de viande ou de poisson... Ouverture hors saison de
10 à 16 heures Dès le 1er juin à partir de 10 heures en continu

Contact : 02.96.41.73.21



INFOS PRATIQUES

ESPACE-JEUX et ATELIERS d'EVEIL FÉVRIER 2012

ANIMATIONS OUVERTES AU PUBLIC DES 2 TERRITOIRES.

- **Mardi 7 février – 9 h 30-11 h 30** : FREHEL-salle de la grande
abbaye-atelier comptines
- **Vendredi 10 février- 9 h 30-11 h 30** : PLUDUNO – salle poly-
valente - espace-jeux
- **Mardi 28 février-9 h 30-11 h 30** : PLANCOET – jardin d'en-
fants – espace-jeux

MARDI 6 MARS 2012 – à partir de 20h 15-à destination des
assistants maternels. À la Communauté de communes du Pays
de Matignon. Soirée catalogue-pâte à modeler. Soirée échange
au cours de laquelle vous pourrez feuilleter les catalogues et
faire une commande de jeux/jouets ou de matériel artis-
tique/pédagogique et en parallèle, vous pourrez apprendre à
fabriquer vous-même votre pâte à modeler. Pour plus de faci-
lité et si vous en avez, venez avec un réchaud de camping.
Sur inscription

Réservez votre date. Assises Départementales des assis- tants maternels

Le samedi 29 septembre 2012. La Caisse d'Allocations Fami-
liales, avec les Relais Parents Assistants Maternels des Côtes
d'Armor et les associations, organise une journée destinée uni-
quement aux assistants maternels. Le thème est « la profes-
sionnalisation des assistants maternels »

Assistante Maternelle, la CAF des Côtes d'Armor vous accompagne

Sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à une
prime et des prêts à taux 0. Renseignements auprès du
Rpam, auprès des associations ou de la Caf.

QUI peut venir à ces animations? Ouverts gratuitement aux
assistant maternel, aux parents, grands-parents... accompa-
gnant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 6 ans.

COMBIEN de fois?

Étant mis en place par les Relais Parents Assistantes Mater-
nelles de la communauté de communes du Pays de Matignon
et du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Plancoët Val
d'Arguenon, les personnes peuvent venir à autant d'espaces
jeux qu'elles le souhaitent sur toutes les communes.



INFOS PRATIQUES

INTOXICATION MONOXYDE DE CARBONE



Chaque année, dès la reprise de la période de chauffe, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence.

En 2007, l'institut de veille sanitaire (InVS) a ainsi recensé, via son système national de surveillance, 1353 intoxications au monoxyde de carbone impliquant 4 197 personnes et occasionnant une centaine de décès.

Les intoxications sont le plus

souvent liées à un défaut sur un appareil à combustion, un manque d'aération et/ou de ventilation ou encore à l'usage prolongé d'appareils de chauffage d'appoint à combustion. L'utilisation à l'intérieur des locaux de groupes électrogènes demeure également une cause d'intoxication récurrente, tout particulièrement en période de grand froid ou de panne d'électricité prolongée.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ? :

- Chaudières et chauffe-eau,
- Cheminées et inserts y compris les cheminées décoratives à l'éthanol
- Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint)
- Groupes électrogènes ou pompes thermiques
- Engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment)
- Braseros et barbecues
- Panneaux radiants à gaz
- Convecteurs fonctionnant avec des combustibles

Pour réduire les risques, un certain nombre de gestes de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver :

- faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié avant l'hiver,

- aérer chaque jour et veiller à une bonne ventilation du logement,
- toujours respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.

www.interieur.gouv.fr

(sections/a_votre_service/votre_securite/votre-domicile/monoxyde/view)

Formations continues pour adultes : GRETA EST-BRETAGNE



Agence de Développement des pays de Dinan-Saint-Malo RÉUNIONS D'INFORMATION. VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ANNÉE 2012.

Un Greta est un groupement d'établissements publics d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Il s'appuie sur

les ressources en équipement et personnel de ces établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale.

St-Malo - Lycée Maupertuis :

À 14 h 00 les mercredis 8 février, 7 mars, 11 avril, 16 mai, 20 juin, 11 juillet et 12 sept.

Dinan - Lycée Fontaine Des Eaux :

À 14 h 00 les jeudis 2 février, 1^{er} mars, 5 avril, 10 mai, 4 juin, 5 juillet et 6 sept.

* durée moyenne d'une réunion 2 heures

Avec le soutien du Fonds Social Européen – Siège social : Lycée Maupertuis-rue Pierre de Coubertin-BP99-35407 ST-MALO CEDEX – 02.99.21.12.22-fax : 02.99.21.12.29 E-mail : greta.estbretagne-saintmalo@ac-rennes.fr



INFOS PRATIQUES

DISTINCTIONS REÇUES lors des vœux du maire le 7 janvier 2012

- Monsieur Joseph SALMON, a reçu la distinction de Chevalier du Mérite Agricole.
- Mademoiselle Justine QUINTIN, a reçu la médaille de la ville pour sa distinction de cavalière émérite.
- Madame Michèle PIERRE et Monsieur Thierry LAMBALAIS ont reçu la médaille d'honneur départementale, régionale et communale de VERMEIL pour 30 années de service au sein de la Commune.

Nous leur adressons nos plus sincères félicitations.



SALLE DES FÊTES DE MATIGNON
19 au 23 mars
et du 1^{er} au 5 octobre 2012

BOURSES AUX VETEMENTS

L'Association Familles Rurales de MATIGNON - SAINT CAST - SAINT POTAN organise une bourse aux Vêtements-Jouets-Articles de puériculture .
Pour tous renseignements : contacter Madame BED-FERT Chantal au 02.96.41.08.81 ou 06.11.68.61.19

OFFRES D'EMPLOI

La Commune de Saint-Cast le Guildo recrute pour la période estivale et pré-estivale 2012 :

- 3 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2012.
 - 2 postes d'auxiliaire de service à temps complet affectés aux Services Techniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2012.
 - 1 poste d'auxiliaire de service, à temps complet, affecté à la tenue de la caisse et l'entretien de la piscine pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2012
 - 1 poste d'auxiliaire de service à temps complet affecté à la police municipale du 1^{er} juillet au 31 août 2012
- À compétence égale, celui ou celle qui dispose d'un acquis « Formation premiers secours » sera privilégié(e).

Candidatures à adresser à la Mairie de Saint-Cast le Guildo avant le 30 mars 2012.

Hôtel de ville – 2 bis rue de la Colonne – 22380 SAINT CAST LE GUILDON - 02.96.41.80.18 – fax : 02.96.41.98.08
Courriel : mairie@saintcastleguildo.fr

Pour les non-résidents qui souhaitent recevoir le journal à leur domicile, il est possible de s'abonner en retournant ce coupon :

ABONNEMENT aux "Échos de Saint-Cast Le Guildo" ANNÉE 2012 (10 numéros par an)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

SOUHAITE RECEVOIR "Les Échos de SAINT-CAST LE GUILDON" au tarif de 21,80 € pour la période allant du mois de mars 2012 au mois de février 2013.

Retourner ce coupon ainsi que votre chèque bancaire ou CCP Libellé à l'ordre du Trésor Public à :
Mairie de Saint-Cast le Guildo- Hôtel de Ville 2 bis, rue de la colonne
22 380 SAINT-CAST-LE GUILDON





ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



TAI-CHI TAOISTE

reprise des cours et initiation.

L'association propose un cours d'initiation, sans engagement, à compter du 1^{er} février au 33 rue Saint-Pierre (ancienne école publique de MATIGNON) aux horaires suivants : mercredi de 10 à 12 heures et le jeudi de 18h30 à 20h30. Renseignements au 02 96 41 20 90 ou sur le site taoist.fr

Pour l'Association Lucile DAGORNE

LE GRAND QUIZ 2011.

Organisé par le Comité des Fêtes, l'Association Point Virgule Émeraude et les deux bibliothèques de Saint-Cast Le Guildo, la 2^e édition du Grand Quiz a eu lieu le samedi 26 novembre à la salle des Pierres Sonnantes.

Une soirée marquée par 3 épreuves destinées aux écoliers, aux collégiens et lycéens puis aux adultes, qui s'est déroulée dans une bonne ambiance malgré une participation qu'on aurait souhaitée plus importante.

Les lauréats: Ewen COULIBALY (école Notre Dame) et Anna FOREST (école Savary) pour les primaires; Chloe RICHEBOIS (4^e) et Louis-Marie TROTEL

(seconde) pour les collèges et lycées. Catherine COULIBALY, Soizic TROTEL et Jacqueline LANGE pour les adultes ont reçu leurs récompenses des mains d'Armelle KERROMES et d'Annie LEBLANC qui représentaient la municipalité.

L'édition 2012 est prévue pour le samedi 24 novembre. Roger BAYLE

ECLD-PAROLE D'UN SOIR

« Je n'ai pas choisi la mer »
"Je n'ai pas choisi la mer et elle ne m'a pas choisi. J'ai la mer comme certains amis ont la foi: par foudre innocente, étrangère à la raison d'être et au calcul."
(Hervé Hamon: « Besoin de mer »).

À travers trois romanciers maritimes, un officier de marine marchande polonais, un professeur de français de Dinan qui n'a jamais navigué et un plaisancier danois, Gilles Godefroy* tentera de percer ce mystère de l'inspi-

ration maritime. Jeudi 9 février 20h30.

Salle Penthievre. Entrée libre et gratuite

* Président fondateur de l'association « Le Dragons », administrateur du Centre Nautique de St-Cast, Gilles Godefroy est lui-même un plaisancier passionné.

On peut lire ou relire (éventuellement): Joseph Conrad: « Typhon »; Roger Verceel: « Remorques » ou « La fosse aux vents » (éd Omnibus); Björn Larsson: « La sagesse de la mer »

(livre de poche) ou « Le cercle celtique » (Folio policier).



Nouveau à Saint-Cast le Guildo !

Une nouvelle association vient de voir le jour dans notre commune :

L'EFFET D'ART

Sa présidente, Dominique THOMAS a une véritable passion pour les arts plastiques, graphiques, la photographie, etc. et se propose de la partager avec vous, toutes générations confondues. Elle vous fera découvrir ce que chacun d'entre vous est capable de créer en n'utilisant que du matériel de récupération (fer, journaux, plastique, etc.) et des matières naturelles (bois flotté, plumes, coquillages, etc.). Les créations individuelles seront étroitement liées au travail de groupe, le but étant de mener les activités autour d'un projet collectif qui sera au final présenté au public lors d'une exposition.

Si cette expérience vous tente, venez la rencontrer le samedi 11 février prochain à la Maison des Artisans (quartier de l'Isle à St-Cast) à 14H30. Elle vous racontera les projets similaires qu'elle a déjà menés et ce qu'elle envisage de proposer aux adhérents castins et guildocéens.

Comment la contacter si vous n'êtes pas disponible le 11 février ?
Dominique THOMAS : 06 19 87 00 04
Email : domilatata@aol.com



LA CÉREMONIE DES VOËUX 2012



Vue de l'assistance lors des vœux du maire le 7 janvier 2012.



L'équipe des agents recenseurs.

2 SPECTACLES À L'AFFICHE

SPECTACLE « LA VIE DE CHANTIER » DE DANY BOON

SAM. 4 ET DIM. 5 FÉVRIER 2012

SALLE BEC ROND

THÉÂTRE DE L'AIGUILLON

Nous nous produisons un peu partout avec notre nouveau spectacle « La Vie de Chantier » de DANY BOON. Nous venons de jouer près de Lannion et nous serons le 28 janvier au Casino de Dinard. Depuis que notre belle salle d'Armor est fermée, nous sommes obligés de nous exporter dans d'autres villes.

Cette année, nous avons

décidé de présenter notre pièce à la salle Bec Rond le samedi 4 février à 21 h et le dimanche 5 à 15 heures; les réservations commenceront dès le 15 janvier 2012:

- Maison Ohier (boulevard Duponchel)
- Photo Raph (rue Duc d'Aiguillon)

Prix des places: 6 euros plein tarif et 3 euros pour les scolaires.

La salle étant assez étroite, il est prudent de réserver. Meilleurs vœux à toutes et à tous

Didier VEILLON: Président du Théâtre de l'Aiguillon.

SPECTACLE PLACE AUX MÔMES - GRATUIT

MARDI 21 FÉVRIER - 16 H 30 - SALLE ABBÉ LEBRETON

« MON CŒUR QUI BAT » PAR LA COMPAGNIE « AL ET LES ASTROLOBI »

INFORMATIONS

PRATIQUES :

Durée: 40 minutes

Spectacle jeune public à partir de 3 ans

Théâtre sans paroles avec manipulation d'objets
Réservation obligatoire auprès de l'office de tourisme

(ticket à présenter à l'entrée – 120 places maxi)

L'HISTOIRE :

Une petite fille se crée un univers imaginaire dans un espace-temps entre la vie et la mort.

Notre héroïne, douée d'une imagination riche et débordante, s'invente un monde tout en couleurs, peuplé de personnages toujours plus insolites, qui lui ouvriront la voie pour surmonter ses difficultés.

La petite fille réussira-t-elle à quitter cette dimension parallèle et à rejoindre le monde réel? Réponse à la fin du voyage!